

# RAPPORT

## sur les travaux de la Commission en 2000

---

Monsieur le Ministre,

Les réunions statutaires ont eu lieu les 31 janvier, 29 mai et 30 octobre 2000 dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles. Il y a eu sept réunions de section, une séance plénière le 31 janvier, un colloque à Anvers le 6 mai et une réunion du bureau le 30 octobre.

Communications faites à la séance plénière :

W. VAN LANGENDONCK : *Die domoor van een Piet is zeker geen tweede Einstein. Over constructies afgeleid van eigennamen.*

J. GERMAIN : *Du surnom au nom de famille : disparition ou agglutination de l'article dans les noms de famille.*

Communications faites à la section wallonne :

J.-M. PIERRET : *La normalisation des toponymes figurant sur les cartes de l'I.G.N.*

*La toponymie dans la nouvelle édition des cartes de l'I.G.N.* Importantes augmentations du nombre des toponymes mentionnés : 150 nouveaux toponymes sur planchettes de la carte 40.

*Quels noms peut-on normaliser?* Les noms des communes sont fixés par la loi. Procédure très lourde. Importance de la tradition graphique. Les noms à normaliser : en priorité ceux qui présentent des traits

graphiques irréguliers susceptibles d'altérer la prononciation traditionnelle, comme dans : *Bruxelles, Suzy, Gentinnes, Loupoigne, Jamoigne, Villers, Ophain, Sensenruth, Ways* ... Continuer le travail de J. Herbillon pour les microtoponymes n'ayant de la tradition graphique. Ex. : Champ d'Elsart, w. *tehan del Sôrte* (Dion-le-Val) > Champ del Sarte.

Il faut être prudent avec les graphies irrégulières ne présentant aucun danger pour la forme orale. Noter un *i* final par un *y* a rarement une justification, mais cela ne présente pas souvent un danger pour la prononciation, sauf dans des cas comme *Fays-les-Veneurs* : *Fayi* > *Fèyi*. D'autres lettres risquent plus d'altérer la forme orale : *s* (*Villers, Athus*), *x* (*Chamonix*), *t* (*Avioth*), *r* (*Gérardmer*), *l* (*terril*) etc. Dans certains cas, la tradition (orale ou écrite) qui s'est établie impose un retour à une forme présentant une lettre non justifiée : *Suzrei* > *Suzeril*. Tenir compte des noms officiels des voies de communication (marqués par un ci-dessous). Importance du lieu auquel s'applique le toponyme à examiner : *Noirha* > *Noirhat*; *Môrsain* > *Morsain*, malgré 'rue de Morsaint'\*. Histoire du lieu : *Lérines* > *Lérinnes*\*; *Waûsort* > *Waulsort*; *Hôtômont* > *Hottomont*.

*Comment normaliser?* Lorsque l'on se trouve devant un toponyme présentant des irrégularités, il faut pouvoir proposer une forme qui ait quelque chance de s'imposer dans l'usage et qui ne heurte pas trop les usagers. Un minimum de traits graphiques s'écartant du système orthographique du français. Supprimer les particularités de l'orthographe Feller, introduites par J. Herbillon, comme l'accent sur une voyelle non finale de syllabe (*Rofèssart, Môrsaint*) ou encore un *n* devant une consonne nasale prononcée pour marquer la nasalisation (*Fontainne...*).

Préserver le caractère dialectal de notre toponymie, mais ne pas perdre de vue que certains noms ont une forme française avec une longue tradition.

Pour un microtoponyme, on peut adopter une forme purement dialectale. Ex. : *Ferme de Glabjoux* (à Ways), sans *x* et non \**Glabejou* ni *Glabisoul*. Veiller à ce que ces formes soient transcrites de manière cohérente. Ex. : *Carrefour de Môgreto* (forme proposée), « carrefour de Maugré-to » (nom officiel) > Carrefour de Maugré-Tot.

*Graphies destinées à noter des formes dialectales ou des traits dialectaux* : *Ransbèche* (forme w.) > Ransbeck (nom officiel, signalisation routière); - Les Quarantes Bouinis (mais w. *bougni*) > Les Quarantes

Bonniers; - Seûmay > Seumay; - Dreûmont > Dreumont; - Hulin-court > Hulencourt (\* + golf); Ruchaux, hameau de Court-Saint-Etienne, avec plaque de signalisation; « rue du Ruchaux » + hydro-nyme; « rue du Roissart » à Mont-Saint-Guibert. *Roissart* est la forme ancienne francisée : 1184 et 1197 (copies du XIV<sup>e</sup> s.) Roharsart (Gys-seling), 1247 Roiesart, Roiersart, an XIII Rucheau (TW). || > Le Ruchaux.

*Analyses inexactes* : Chapeauveau > Chapeauveau, malgré 'rue de Chapeauveau'; - Campagne del Veau > Campagne del Vau; - Mont Plaisir > Mon-Plaisir, malgré 'rue Mont Plaisir'; - Fond de Warlong-broux\* (De Rouck; Warlombroux), Warlonbrou (ancienne édition) > Warlombrou; Boissonnet > Bois Sonnet, malgré 'rue des Boisson-nets'.

- Saint-Zèle : 'rue de Saint-Zèle' (à Braine-l'Alleud), forme du cadastre pour *al cwè Saint-Zé* ou *el tchamp Saint-Zé*; comprendre *saint-z-É*? peut-être forme de 'saint-Etto', moine irlandais (Vie s.), qui repose à Liessies (Nord); réinterprétation déjà traditionnelle au XIX<sup>e</sup> s.; pèlerinage, 'arbres à clous ou à épingles'; la forme normalisée de l'IGN, *Saint Zé*, ne s'est pas imposée. || > Saint-Zèle (malheureusement)!

- Mont-Saint-Pont (Braine-l'Alleud), forme proposée; Mancinpont, IGN; 1288 Mansimpont; la forme actuelle est fautive, comme Saint-Vincent [Vi]; il faut la maintenir, parce qu'elle est en usage sur place et que *Mancinpont* n'est pas en usage; voir G. PHILIPPE, *Braine-l'Alleud*, 150-152. || > Mont-Saint-Pont (malheureusement!).

- Bos de Buis\*, Petit Bois de Bu, Champ du Bois de Buis. - TW 133a : '*Bois de Buis* (*Silva* ou *Bois de Buz*, 1228, 1241, 1624; *Bos de Buys* ou *Buyse*, 1624), ainsi nommé par corruption, car il ne s'y trouve point de buis et à Thorembais on prononce *Bu*, tandis que l'appellation wallonne de cet arbuste serait *pauki*'. D'où la forme normalisée de l'IGN : Bois de Bu, qui ne s'est pas imposée. || L'importance du site et le nombre de top. officiels imposent le retour à la forme 'corrompue' : > Bois de Buis.

- Djen'piou : graphie à confirmer. Jeune Pioul (carte De Rouck Brabant 1:100.000); Gempioul, De Seyn; Jeune-Pioux, Haust, EDTW. Dérivé de *Genappe* : 1403, 1412, 1679 Genepioul, 1459 Gempioel; parfois écrit Jeanne Pioul (TW); - les employés communaux ne connaissent que ces formes écrites. || Gennepiou.

— Champ des Dames Alitées, lieudit à Orbais; Champ des Dames Alites, Atlas De Rouck; 'Chemin des Dames Jalittes', à Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80]; Champ des Dam'jale Ide, IGN; w. [ó:damja-lœt] = *aus dam'jale Ede*, aux [possessions de] damoiselle Ide; interprétation confirmée par les formes anciennes (TW, mémoire inédit de Br. Brion, UCL, 1984). || > Champ de Damoiselle Ide.

Marie-Guy BOUTIER : *Sur le nom wallon (et français) du schiste houiller altéré : une hypothèse déonomastique.*

L'étymologie du mot wallon *téroûle*, toujours acceptée à ce jour et entérinée par le FEW et l'ALW 5, notice 20, est celle des *Étymologies wallonnes* de J. Haust, à savoir *terre* + *-oûle* < lat. *-eola*, 'terre légère, friable'. Pourtant cette étymologie n'est pas sans défaut du point de vue sémantique. On notera également que le français régional (Sigart, Littré) a été négligé.

Après avoir rappelé les autres étymologies — savantes ou populaires — proposées pour *téroûle*, Marie-Guy Boutier constate que ce mot est caractérisé par un réseau formel irréductible à une forme, qu'il est polysémique et qu'en outre il est homonyme d'un nom de lieu, [Vyle-et-]Tharoul.

En étayant sa démonstration d'un copieux dossier documentaire reprenant toutes les mentions anciennes du terme, elle se propose donc :

- 1° de reformuler le problème étymologique, à partir des formes du mot (liég. *téroûle*, nam. *tèroule*, henn. *tèrouye*, *-oûye*) et du contenu sémantique aussi bien dans la langue courante que dans la terminologie technique (houille, poussier de houille, mauvais charbon). L'évolution pourrait avoir été : wall. *téroûle* > fr. rég. de l'Est *terroule* > fr. rég. de l'Ouest *terre-houille* > wall. de l'Ouest *téroûye*, *-ouye*.
- 2° de proposer une autre étymologie, éventuellement déonomastique, à partir des formes anciennes du NL Vyle-Tharoul, wall. *vile-téroûle*, 1315 'Thaherueles', 15° s. 'Taherouille', cette localité faisant autrefois partie d'une zone d'exploitation du charbon. Le problème resterait de savoir s'il s'agit du lexème ayant donné lieu au NL ou s'il s'agit d'un transfert déonomastique à partir du NL lui-même, ce qui paraît moins probable. La récurrence de la forme avec *th-* à l'initiale dans les mentions anciennes du mot, marquant sans doute une spirante sourde, est en tout cas troublante.

Jacques-Henri MICHEL : *À propos du nom de Thulé et des Suomi.*

Dans *Thulé*, nom qui a fait rêver les Grecs, J.-H. Michel propose de voir la même racine pré-indo-européenne \**thul/thol* « hauteur, éminence » que l'on retrouve dans le NL *Toul* en France et *Tollumont* à Anthisnes, en faisant en outre le rapprochement avec l'étrusque *tular* (plur.) équivalant au lat. *finēs*.

Dans le nom *Suomi*, J.-H. Michel verrait volontiers le résultat de l'emploi du possessif réfléchi de l'indo-européen, sur le modèle du lat. *heredes sui, domestici sui*, le nom venant des Suédois. Troublante en effet, selon lui, est la similitude entre le nom suédois *Sveaborg* et le nom finnois *Suomenlinna* de la forteresse (île fortifiée) au large du port d'Helsinki.

Ces deux conjectures qu'il propose mériteraient d'être examinées plus attentivement.

A la section flamande, quatre communications ont été faites.

Le 6 mai, la section flamande a organisé un colloque à Anvers.

Le *Bureau de la Commission* est composé de la façon suivante pour la période 2000-2001 : Robert VAN PASSEN, président ; J.-J. GAZIAUX, vice-président et président de la section wallonne ; Jean GERMAIN, secrétaire de la section wallonne ; Willy VAN LANGENDONCK, président de la section flamande ; Georges DE SCHUTTER, secrétaire de la section flamande ; Frans DEBRABANDERE, secrétaire général.

*La composition de la Commission* : La commission déplore le décès de madame Cécile TAVERNIER-VEREEDKEN, membre honoraire.

Le *Bulletin LXXII* (2000) compte 422 pages. Il a été envoyé aux institutions et revues avec lesquelles nous entretenons des *relations d'échange*. Les ouvrages parve-

nus à la Commission, à titre d'achat ou d'échange, sont déposés dans notre bibliothèque, incorporée dans la bibliothèque de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Cent exemplaires sont mis à la disposition des centres scientifiques des universités de Belgique, pour être mis à la disposition des étudiants et chercheurs.

La section flamande de la Commission a publié le Mémoire 21, à savoir : *Structurele en sociale aspecten van dialectverandering. De dynamiek van het Deerlijkse dialect* (352 pages) par Reinhild Vandekerckhove.

En matière de changement ou d'attribution de noms de rues, la Section wallonne de la Commission a été consultée en 2000 par les 76 communes wallonnes, bruxelloises et germanophones, dont les noms suivent :

Andenne, Anderlecht, Ath, Auderghem, Aywaille, Beaumont, Bernissart, Bertrix, Bleiberg (Plombières), Bouillon, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Bruxelles-ville, Charleroi, Châtelet, Ciney, Comines-Warneton, Court-Saint-Etienne, Couvin, Donceel, Dour, Durbuy, Écaussinnes, Embourg, Enghien, Esneux, Étalle, Evere, Farciennes, Fernelmont, Fléron, Ganshoren, Geer, Genappe, Habay, Hamoir, Hannut, Herstal, Houffalize, Houyet, Ittre, Jalhay, Jette, Jodoigne, Koekelberg, La Roche-en-Ardenne, Le Rœulx, Liège, Manage, Mettet, Mons, Montigny-le-Tilleul, Montzen, Namur, Neufchâteau, Ohey, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Oupeye, Pecq, Perwez, Philippeville, Profondeville, Ræren, Rebecq, Rochefort, Saint-Nicolas, Seneffe, Silly, Soumagne, Stavelot, Tournai, Trois-Ponts, Tubize, Visé, Walhain, Waterloo, Wavre, Woluwé-Saint-Lambert.

La Commission a poursuivi la révision linguistique des noms géographiques des cartes d'état-major publiées par

l'Institut Géographique National. Pour la Section wallonne, l'examen a été fait en 2000 par Jean GERMAIN, Jean-Marie PIERRET et Léo WINTGENS (planchettes 28/6-7, 38/1-5, 38/7-8, 40/1-8, 45/1 et 49/5 au 1/10.000e).

Pour la section flamande et les formes néerlandaises, l'examen a été réalisé par Willy VAN LANGENDONCK.

Divers autres courriers ont été également adressés aux directions générales des pouvoirs locaux du Ministère de la Région wallonne, à l'Institut géographique national ainsi qu'à des particuliers de Belgique et de l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bruges, le 31 décembre 2000.

*Le Secrétaire,*

F. DEBRABANDERE.

*Le Président,*

R. VAN PASSEN.